

Référence : C.N.126.2026.TREATIES-XIX.37 (Notification dépositaire)

ACCORD INTERNATIONAL DE 1992 SUR LE SUCRE
GENÈVE, 20 MARS 1992

BRÉSIL : ACCEPTATION DES AMENDEMENTS À L'ACCORD INTERNATIONAL DE 1992
SUR LE SUCRE¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de
dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 26 mars 2026.

Le 31 mars 2026



¹ Voir notification dépositaire C.N.227.2024.TREATIES-XIX.37 du 1^{er} juillet 2024
(Amendements à l'Accord international de 1992 sur le sucre).